

Réunion du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; HAMONEAU Nicolas ; PIRON Cédric ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Sylvie BOURDIER donne pouvoir à Patrick ROUGEOT  
Philippe VIARD donne pouvoir à Didier BARDET

Membres : 28  
Présents : 20  
Votants : 22

Délibération n°2025-180

Code nomenclature : 8.8 – Environnement

Objet : Expérimentation biodéchets

Monsieur le Président indique qu'en 2023, une étude a été confiée à la Fabrique à Initiatives du Limousin (portée par l'association France Active Nouvelle-Aquitaine) pour le compte d'Evolis 23, la Ville de Guéret et l'Agglomération du Grand Guéret, sur l'opportunité de créer une filière biodéchets sur le territoire guéretois. Cette étude a été menée via des financements de la Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR). À partir des éléments constitués lors de l'étude de terrain, il est ressorti le besoin spécifique de structurer la filière pour les professionnels de la restauration.

Lors de la phase d'étude, les groupes de travail menés avec les professionnels ont permis de concevoir une action d'expérimentation de collecte des biodéchets, de sorte qu'elle réponde aux besoins réels exprimés.

Aussi, cette expérimentation, qui s'échelonnera sur une durée de 6 mois, vise à :

- tester cette solution auprès des professionnels ;
- quantifier les volumes effectivement collectés et détournés des ordures ménagères au profit d'une valorisation par compostage ;
- dresser le bilan pour que l'expérimentation puisse se déployer le cas échéant.

L'action se décompose de la façon suivante :

- expérimentation de collecte sur 6 mois portée par la Ville de Guéret qui en assure le portage administratif, juridique et financier et qui est cofinancée par Evolis 23 et la Communauté d'Agglomération ;
- mission d'animation pour la mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation, portée et financée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour un coût prévisionnel de 12 000 € TTC.

Pour formaliser le partenariat et mettre en œuvre cette action, un projet de convention tripartite a été établi. Elle précise le cadre d'intervention et l'engagement des trois partenaires.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 23 722,60 € HT soit 26 067,12 € TTC et se répartit comme suit :

Dépenses			Financement				
Poste de dépense	€ HT	€ TTC	Financeur	€ HT	€ TVA	€ TTC	%
Accompagnement des Ets restauration et location des bacs	1 323,00	1 587,60	Ets restauration	1 323,00	264,60	1 587,60	6 %
Collecte et traitement des biodéchets sur 6 mois (volume estimé)	10 399,60	12 479,52	Evolis 23	5 199,80			20 %
			Ville de Guéret		2 079,92	12 479,52	8 %
			CAGG	5 199,80			
Animation de la phase d'expérimentation	12 000,00	12 000,00		12 000,00		12 000,00	66 %
<b>TOTAL</b>	<b>23 722,60</b>	<b>26 067,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 722,60</b>	<b>2 344,52</b>	<b>26 067,12</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Président propose d'être autorisé à signer cette convention.

OO OO

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et les avenants qui s'avérereraient éventuellement nécessaires, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Publication le : **17 DEC. 2025**

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

